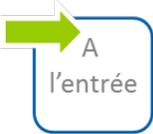


# Informations utiles relatives au AG Target+

## Primes, prestations, coûts et fiscalité actuellement applicable



- **Primes minimales** : 2.500 EUR via prime unique.
- **Coûts** : 2% de coûts d'entrée sur chaque prime versée.
- **Fiscalité** : 2% de taxe sur chaque prime versée. Il n'y a pas d'avantage fiscal sur les primes versées.



- **Primes complémentaires minimales** : pas de primes complémentaires possibles.
- **Rachat** : un rachat total est possible.
- **Coûts de rachat** : 1% de coûts de rachat, calculés sur la valeur de rachat théorique pendant toute la durée du fonds (sauf la dernière année du fonds ou à l'échéance du fonds, 0%).
- **Fiscalité** : pas de précompte mobilier, sauf en cas de rachat avant 8 ans pour les fonds avec rendement minimum au terme.



Au terme du fonds

- **Capital** : le capital est versé au bénéficiaire désigné en cas de vie.
- **Coûts** : pas de coûts de sortie.
- **Fiscalité** : pas de précompte mobilier.

En cas de décès de l'assuré

- **Capital** : le capital est versé au bénéficiaire en cas de décès.
- **Coûts** : pas de coûts de sortie.
- **Fiscalité** : pas de précompte mobilier ; des droits de succession peuvent être dûs.



Tous les coûts maximum ont été pris en compte dans les différentes sections du document d'informations clés. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

## Clause bénéficiaire

Lors de la conclusion du contrat, un ou plusieurs bénéficiaires en cas de vie et en cas de décès doivent être désignés. Les bénéficiaires peuvent être modifiés en cours de contrat sous certaines conditions.

## Informations en matière de durabilité

### Risque de durabilité et principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les facteurs environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (facteurs ESG) sont des données non financières qui jouent un rôle important dans la performance des investissements, à la fois en termes de rendement et de risque. Pour minimiser l'impact du risque de durabilité sur la performance de ses investissements et donc sur le rendement du produit, AG intègre les facteurs ESG dans ses décisions d'investissement, notamment via l'utilisation de scores ESG et l'exclusion de certains secteurs controversés comme

- l'industrie de l'armement
- le tabac
- les jeux de hasard
- le charbon thermique
- l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels

- les dérivés sur les matières premières alimentaires
- les paradis fiscaux ainsi que les régimes ou les personnes considérés comme corrompus

Dans la gestion de ses investissements, AG prend en compte notamment les indicateurs d'incidence négative suivants :

- Émissions de gaz à effet de serre des entreprises
- Empreinte carbone
- Intensité carbone
- Exposition aux combustibles fossiles
- Violation du Pacte mondial des Nations unies
- Exposition aux armes controversées

Une explication plus détaillée de notre approche d'investissement durable, ainsi qu'un reporting sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est disponible sur le site d'AG : [ag.be/investir/durabilite](https://ag.be/investir/durabilite).

### **Produit non axé sur des caractéristiques écologiques et sociales**

Le produit AG Target+ ne fait pas la promotion de caractéristiques écologiques et sociales et les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

